

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT VINGT-CINQUIÈME (525^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 20 FÉVRIER 2024, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS ET EN VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13202

Modification de la résolution CAD-13143

- ATTENDU** le Règlement général 3 « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux études;
- ATTENDU** la Politique relative à la création et à la modification de programmes et de cours;
- ATTENDU** la Procédure relative à la création et à la modification d'un programme;
- ATTENDU** que la résolution CAD-13143 relative à la maîtrise professionnelle en géologie et génie géologique implantait deux concentrations au trimestre d'automne 2024;
- ATTENDU** que l'une des deux concentrations ne pourra être implantée avant le trimestre d'automne 2025;
- ATTENDU** la résolution CERC-8867 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la modification des résolutions CERC-8833 et CAD-13143;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Mohamed Bouazara, appuyée par Patrick Giroux, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** modifier la résolution CAD-13143 afin d'autoriser l'implantation de la concentration « Exploration minérale » à l'automne 2024 et de la concentration « Environnement et hydrogéologie minière » à l'automne 2025.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (22/02/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Nathalie Gagnon

Saguenay, le 21 février 2024